



SGS12/010765

**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 4 octobre 2012

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Monsieur Martin SCHULZ  
Président du Parlement européen  
**aux bons soins de Mme RATTI**  
**Secrétaire général adjointe**  
Plateau du Kirchberg  
L 2929 LUXEMBOURG

|                              |
|------------------------------|
| PE - COURRIER<br>EP - ENTRÉE |
| 09 -10- 2012                 |
| N° 10445                     |

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil, en application de l'article 294 paragraphe 4 du TFUE, a arrêté aujourd'hui le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la normalisation européenne et modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil, ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/105/CE et 2009/23/CE du Parlement européen et du Conseil (2011/0150 COD) en approuvant la position en première lecture du Parlement européen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire général

Paul CULLEY  
Directeur